
COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

Du 20 janvier 2026 à 19 h 30

Membres présents : Bosson Jean-François, Degenève Patrick, Hominal Francis, Gaillard Laurent, Charrat Michel, Von Arx-Dupraz Chantal, Bisetti Mélodie, Detraz Laurent, Chiappani Mylène, Julienne Marcel, Ruhin Marie-Luce, Morandi Loris, Bosson Hervé.

Membres excusés : Gardrinier Jennyfer, Dupraz Isabelle (a donné procuration à Chantal Von arx).

Absent : //

Secrétaire de séance : Charrat Michel.

Validation des comptes-rendus des mois de novembre et décembre.

Urbanisme

- DP BERTRAND Hugo, 60 impasse des Taillis, transformation pergola, suppression balcon, remplacement rideaux plastique par ossature bois avec fenêtres, baie vitrée, porte d'entrée. Pas de modification d'emprise au sol. Avis favorable.
- DP BOSSON Steeve, 405 route de Chez Calendrier, pose panneaux photovoltaïques. Avis favorable.
- DP CHARRAT Brice, 1880 route Santadrionne, pose d'un abri à ruches. Avis favorable sous réserves de précision : matériau, lieu d'installation, sens bardage, couleur tôle).
- DP PASTEUR Loïc, 1445 route de Saint André, pose d'un garde-corps, installation portail et clôture. Avis favorable.
- DP WAUQUIER Arnaud, 111 route de Chez Calendrier, transformation d'une partie du garage en habitation, remplacement de la porte de garage en baie vitrée. Avis favorable.
- PC GAEC LE PLANE, 1938 route Santadrionne, construction d'un bâtiment agricole avec couverture en panneaux photovoltaïques. Surface 1270 m². Avis favorable sous réserves de l'avis de l'architecte du CAUE, du respect de la distance par rapport aux voisins et de la longueur des avant-toits.

Projet chemin piéton Les Biollets

Une rencontre a eu lieu sur le terrain entre la commune de Boège et de St André. Un croquis du projet pour réhabiliter le chemin des Biollets a été présenté au conseil. L'entrée de ce chemin est située à la sortie de Boège et conduit à la zone artisanale. Il servira d'accès pour sécuriser les piétons et éviter qu'ils ne soient sur la route départementale 20. Réhabiliter cet accès à moindre coût : couper le bois qui se trouve au bord du ruisseau, évacuer l'eau du chemin et l'empierrier. Demander au département le droit de créer un enrochement à l'entrée du chemin. Ce projet est en attente de l'étude faite par la commune de Boège. Il présente également un intérêt pour l'extension de la ZAE. Une demande sera faite auprès de la CCVV pour une éventuelle participation.

Bornage impasse de la Roche à l'Abbé

Monsieur Dananaï refuse l'échange qui lui a été proposé et souhaite une autre solution. Le conseil municipal refuse cette proposition et suspens les négociations. Un courrier lui sera fait pour enlever le container présent sur l'emprise communale ainsi que l'abri bois sous 6 mois.

Taxe sur les logements vacants

Les communes de Boège et St André de Boège ont déposé deux requêtes pour refuser d'être rattachées à l'unité urbaine « Annemasse Genève » et ne pas être imposées à la taxe sur les logements vacants. Après deux refus par le Ministère, celui-ci a annulé la décision du conseil d'état du 14 octobre 2024 et a publié par décret du 22 décembre 2025 la sortie de la commune de St André de la zone urbaine « Annemasse Genève ». La commune reste soumise à la taxe sur les logements vacants au même titre que les autres communes de la CCVV sauf Boège

Demandes subvention

Collège Boège : la classe de 3è du collège de Boège prépare un voyage à Turin dans le cadre des langues vivantes, dont 5 élèves habitent à St André. Ce projet est financé en partie par le collège et l'APE. Diverses actions ont été organisées par les collégiens pour récolter des fonds mais ils ne sont pas suffisants pour financer le voyage. Ils demandent au conseil municipal une participation financière. Une subvention de 50 € par élève leur est accordée, soit 250 €.

Ecole St André : le conseil avait accepté de verser une participation pour la classe découverte à St Paul en Chablais mais n'avait pas donné de montant. Il est décidé de participer à hauteur de 2600 € pour les 36 enfants.

Gens du voyage

Le Maire a la possibilité de prendre un arrêté pour éviter que les gens du voyage stationnent sur les terrains privés et publics de la commune. Le conseil municipal autorise le Maire à prendre cet arrêté.

Sécurisation D 20 et D 220

Le maire et les adjoints ont eu un échange avec le cabinet Profil Etude pour réaliser une étude sécurisant les D 20 et D 220. Les points à étudier :

- Sécuriser Les Reybaz Les Ruhin
- Aménager un trottoir/piste cyclable le long de la D20 de Chez Calendrier à l'abri bus de la Corbière
- Examiner la liaison par voie verte entre les hameaux
- Définir la création d'une piste cyclable.

Un chiffrage et un plan guide seront proposés par profil étude lors d'un prochain conseil.

Ferme Saillet

Le relevé métré dont le service des domaines avait besoin pour procéder à l'estimation du bâtiment leur a été transmis ainsi que les diagnostics.

Pierre Bajulaz a chiffré sommairement la réhabilitation du bâtiment : 1 000 000 € + 12 % maîtrise d'œuvre + acquisition.

Le chiffrage des domaines sera présenté au prochain conseil.

Infos diverses

DICRIM : Mélodie a écrit l'édito présentant le DICRIM et expliquant les raisons de réaliser ce document. Un flyer sera distribué à la population et servira à recenser les personnes vulnérables. Prévoir d'ajouter deux photos représentant la commune.

Remerciements de l'association VMEH pour la subvention versée par la mairie.

Paysalp : Chantal a exposé le bilan de Paysalp relatif aux actions qui se sont déroulées autour de 3 grands axes :

- Visite guidée avec Marie-Louise pour sensibiliser les élèves sur le thème du petit patrimoine.
- Mise à jour des fiches patrimoine de la commune par Chantal et Francis en collaboration avec Paysalp.
- Impression et plastification de sets de table pour le repas des aînés de la commune.

La commémoration du 8 mai a lieu cette année à St André.

Le secrétaire de séance, Michel Charrat

Le Maire, Jean-François Bosson